



La source de Dymon

Bulletin municipal n°40 - Juin 2014

DYMON





Mes chers concitoyens,

Au nom du Conseil Municipal et de moi-même, permettez-moi de vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée en nous donnant la possibilité de faire un nouveau mandat et en permettant à de jeunes conseillers de pouvoir travailler pour le développement et le bien-être de la Collectivité et de ses habitants. C'est un grand honneur que vous nous faites et nous ferons en sorte de nous montrer dignes de cette confiance renouvelée.

Rappelons que le Maire et les élus municipaux par leur fonction représentent l'intérêt général. Ils œuvrent pour le développement de la commune et votre bien-être à tous. Par leur proximité, ils sont les plus au fait de vos préoccupations, ils consacrent beaucoup de leur temps au service de la commune. Ils s'investissent sans compter souvent au détriment des projets personnels, avec des contraintes portées aussi par le conjoint et la famille...

Et je tiens à remercier les élus, principalement mes adjoints et les conseillers municipaux qui prennent à cœur leur fonction par leur présence assidue.

La composition de cette équipe municipale diversifiée par les métiers qu'exercent les conseillers, par leur implication dans la vie associative et pour tous les anciens élus pour leur participation active dans la vie communale, nous assure du volontarisme de tous, pour se mettre ou pour continuer de se mettre à votre service et travailler pour le bien de tous.

Tous ne sont pas Dixmontois de souche mais tous ont choisi de vivre et de s'installer sur notre commune.

Quelques mots pour remercier celles et ceux qui ont fait le choix de prendre du recul et n'ont pas sollicité à nouveau vos suffrages. La qualité de leur engagement pour notre Collectivité n'a d'égal que le travail qu'ils ont réalisé et que le temps qu'ils ont consacré à leurs responsabilités. Ils furent présents, ils participèrent et ils ont apporté leur pierre à l'édifice commun pour l'embellissement et l'enrichissement de notre Commune. Qu'ils en soient très chaleureusement remerciés.

Je veux vous parler du budget.

Ce dernier a été préparé en reconduisant les taux d'impositions en 2014, comme ceux de 2013 qui restent identiques à 2012.

Nous aurons en charge de veiller à la maîtrise de nos dépenses et être attentifs à défendre au mieux les intérêts de tous.

A ce jour, nous n'avons pas connaissance des dotations de l'État. Les informations contenues dans la Loi de Finance ne nous permettent pas d'espérer une augmentation de ces dernières, bien au contraire. Nous avons donc tenu compte de ces contraintes pour bâtir notre budget.

Comme vous le savez, nous faisons partie depuis le 1 janvier 2014 de l'Intercommunalité du Villeneuvien, nous aurons là aussi à veiller à la bonne marche de cette structure et défendre au mieux l'intérêt général, le but étant de maîtriser nos coûts en mutualisant nos moyens et pouvoir proposer des services à nos concitoyens que seuls nous ne pourrions faire.

Certes il faudra laisser un peu de temps à cette nouvelle équipe pour se mettre en place et travailler de concert, mais je suis très confiant sur les personnes qui la composent et je tiens à féliciter un de nos conseillers de son élection au poste de 1^{er} Vice président.

Tout en ayant une pensée pour ceux qui ont à affronter des moments plus difficiles, je vous souhaite à toutes et à tous un très bon été, de bonnes vacances et soyez assurés du dévouement de l'équipe municipale pour mener à bien toutes les tâches que vous nous avez confiées.

Marc Botin
Maire

Fêtes et manifestations de juin à octobre

20 et 21 juin	Jeux de société	A vos Petites Mains	Salle des fêtes
21 juin	Concert Pop Rock	Comité des fêtes	Terrain communal
du 22 au 29 juin	Festival des chorales	Commune	Eglise saint Gervais Saint Protais
13 juillet	Retraite aux flambeaux Feu d'artifice Concert – animation- soirée dansante « les Chaussettes Sauvages »	Commune	Terrain communal
	Restauration	Comité des fêtes	
14 juillet	Repas républicain Jeux traditionnels	Commune	Terrain communal
	Baby Gym	Elan Gymnique	
27 juillet	Vide-greniers	Commune	Rues du village
30 août	Journée Foot	Les Canaillous en partenariat avec l'US CERISIERS	Terrain communal
20 et 21 septembre	Journées du patrimoine	Thème « patrimoine culturel, patrimoine naturel »	Eglise Saint Gervais Saint Protais
5 octobre	Salon d'automne Forum des associations Diverses animations Repas	Commune Comité des fêtes	Prieuré de l'Enfourchure
11 octobre	Bourguignon dansant	Commune	Foyer communal Les Bordes
25 octobre	Spectacle Dalida	Commune	Salle des fêtes
17 et 18 octobre	Jeux de société	A vos Petites Mains	Salle des fêtes
14 et 15 novembre	Jeux de société	A vos Petites Mains	Salle des fêtes
22 novembre	Soirée Beaujolais	Comité des fêtes	Salle des fêtes
5 décembre	Jeux de société	A vos Petites Mains	Salle des fêtes
7 décembre	Repas des Aînés	Commune	Salle des fêtes
13 décembre	Vide-greniers de Noël	Les Canaillous	Salle des fêtes

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Ce syndicat intercommunal est le plus important de nos deux communes. Créé en juillet 1984 afin de mettre en place un transport scolaire sur le regroupement, il a, depuis le 1^{er} janvier 2005, largement élargi ses compétences à l'ensemble des **affaires scolaires**.

Cette collectivité a à sa charge 7 agents qui s'occupent de différents services tels que la **garderie**, la **cantine**, la surveillance dans les **cars**, **l'aide aux enfants et aux enseignants**, **l'entretien** et le secrétariat.

Le budget du syndicat s'élève chaque année à environ 186 000 € pour ce qui est des charges « courantes » qui sont couvertes en partie par les participations des communes et par le paiement des parents pour la cantine et la garderie.

Il faut savoir qu'un repas de cantine coûte 5.56 € (tous frais confondus) et qu'il est facturé actuellement 3.40 € aux parents, ce qui veut dire que le SIVOS prend environ 40 % de cette dépense à sa charge : presque 9000 repas ont été servis durant l'année 2012-2013 soit une moyenne de 64 enfants par jour, cet effectif est désormais de 70 depuis le début de cette année scolaire.

La garderie organisée aux Bordes où vous pouvez déposer votre enfant le matin à partir de 07h30 et jusqu'à 19h00 le soir, coûte, quant à elle, 6 € par heure et par enfant, payée à seulement 50% par les parents : 1323 heures ont été facturées l'an passé.

Le car du midi, quant à lui, coûte au syndicat la modique somme de 14 766 € à l'année, service totalement gratuit et pour lequel un nouveau car de 58 places a été acheté en début d'année afin d'éviter deux allers retours entre les deux écoles, ce qui représente un montant de 110 € par jour et par enfant...

Sans oublier toutes les autres charges : surveillance dans les cars, administrations, investissements, qui coûtent plus de 85 000 € par an.

Sachez que les communes versent leur participation au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur leur commune : Dixmont verse presque 90 000 € par an et Les Bordes 66 000 €, soit un montant de presque 1 200 € par an et par enfant !

C'est pourquoi il est important de faire vivre nos écoles afin que nos investissements, tant communaux qu'intercommunaux ne soient pas vains et qu'il n'y ait aucune fermeture de classe à déplorer. C'est dans ce sens que les dérogations sont refusées systématiquement afin que nos enfants ne partent pas ailleurs alors que tous les administrés font l'effort financier de participer sur leurs impôts pour avoir une école de qualité. L'Inspection Académique nous a confirmé qu'aucune classe ne fermerait en septembre prochain : mais jusqu'à quand ?

Enfin, comme la plupart d'entre vous le savent déjà, le gouvernement nous impose une réforme des **rythmes scolaires**. Si l'objectif est tout à fait louable, la mise en œuvre aux frais des collectivités l'est beaucoup moins ! En effet, le syndicat est contraint de proposer une simple garderie améliorée qui sera payante car nos communes ne peuvent pas prendre tout en charge. Le prix proposé est de 0.50 € par jour et par enfant mais nous ne savons pas aujourd'hui quel impact financier aura cette nouvelle organisation puisque les effectifs des enfants et donc, des agents chargés de leur surveillance, restent inconnus à ce jour.

SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AVRIL 2014

En tant que présidente sortante du comité, c'est à Anne-Marie BERTOUX de présider cette séance d'installation du comité syndical.

Viviane PATTYN est nommée secrétaire de séance.

Suite aux élections municipales du 23 mars dernier, les deux conseils municipaux de Dixmont et Les Bordes ont nommé 4 membres chacun au sein du SIVOS DIXMONT-LES BORDES.

La présidente fait l'appel nominal de chaque nouveau membre : BOTIN Marc (Dixmont), CLERC Stéphanie (Dixmont), GAMBIER Benoit (Dixmont), HAUER Claude (Les Bordes), JARDIN Marie-Joseph (Dixmont), LEMAÎTRE Nelly (Les Bordes), PATTYN Viviane (Les Bordes) et PRIAULT Joël (Les Bordes).

Conformément à l'ordre du jour qui a été adressé ce vendredi 28 mars, la présidence de séance est cédée à Claude HAUER, doyen d'âge de l'assemblée afin qu'il soit procédé à l'élection du Président.

ELECTION DU PRÉSIDENT

Il demande qui est candidat : Nelly LEMAÎTRE est candidate au poste de présidente.

Résultats du vote : Nelly LEMAÎTRE est élue à l'unanimité.

ELECTION DU VICE PRÉSIDENT

Nelly LEMAÎTRE prend la présidence.

Elle demande qui est candidat : Benoit GAMBIER est candidat à ce poste.

Résultats du vote : Benoit GAMBIER est élu à l'unanimité.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

M. GAMBIER refuse son indemnité car il pense que cet argent peut être utile aux écoles.

Nelly LEMAÎTRE propose une indemnité pour la présidence de 7 % de l'indice 1015 soit 266.10 € brut par mois.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

MISE EN PLACE DE LA RÉFORME SCOLAIRE

Nelly LEMAÎTRE explique aux membres que suite au refus du syndicat de mettre en place cette réforme, le Préfet a envoyé un courrier informant le comité que cette délibération était irrecevable.

Par conséquent, afin que des horaires ne soient pas imposés par la Directrice Académique, il convient de proposer une organisation avant le 10 avril.

Marc BOTIN intervient pour préciser que, bien sûr, il est toujours contre cette réforme qui creuse l'inégalité entre les petites communes et les villes et que les moyens en locaux sont toujours insuffisants puisque très peu de salles sont disponibles pour les Temps d'Activité Périscolaire

mais que s'il n'y a aucune proposition rapide, le Conseil Général pourrait, par la suite, refuser de mettre en place un transport le mercredi par exemple.

M. GAMBIER souhaite qu'un courrier soit envoyé à Monsieur le nouveau Ministre de l'Education.

Nelly LEMAITRE propose donc les horaires étudiés avec tous les enseignants du regroupement (tableaux ci-après).

Un questionnaire sera envoyé rapidement à tous les parents d'élèves pour savoir s'ils mettront leurs enfants à ces TAP et que cela coûtera 0.50 € par enfant et par TAP (soit 70 € par an et par enfant s'il le fréquente tous les jours), document sur lequel le syndicat réitérera sa position et expliquera le coût que cette réforme représente au sein du regroupement.

Un rapide calcul permet de dire, dans un premier temps, que le coût approximatif serait de 10 000 € si trois agents sont présents tous les jours sur chaque site. Le coût demandé aux parents ne couvrirait alors pas les frais mais ce calcul dépendra du nombre d'enfants présents à ces T.A.P. et donc du nombre d'agents nécessaires.

Plusieurs membres font le constat que les enfants prenant déjà le car pour rentrer chez eux ou allant à la garderie seront obligés de rester à cette période.

Nelly LEMAITRE demande aux membres s'ils sont d'accord pour les horaires et le tarif.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

VENTE DE L'ANCIEN CAR

Une délibération du mois de décembre avait autorisé la présidente à vendre ce car à une société (la vente à un particulier étant compliquée). MECA VI 89, société qui aura en charge l'entretien et la réparation du nouveau car a souhaité l'acquérir pour 300 €.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Surveillance le midi: Benoit GAMBIER demande s'il peut faire des surveillances ponctuelles le midi dans le car. Nelly LEMAITRE est d'accord mais souhaite que ce soit fait en entente avec Elisabeth et Edith et que leurs autorités ne soient pas sapées.

Présentation du SIVOS: le vice-président souhaiterait savoir si les représentants du syndicat pourraient présenter le rôle et les moyens de cette collectivité à chaque rentrée aux parents d'élèves mais aussi dans les bulletins municipaux.

Nouveau

Présent depuis plus d'un mois sur votre commune lors du marché du dimanche, je tenais à vous remercier de votre accueil des plus chaleureux et convivial.

Très prochainement, de nouveaux produits vont arriver : viande, fromage, produits estivaux et autres gourmandises.

Je vous rappelle qu'il me tient à cœur de travailler avec des producteurs locaux.

Le maraîcher présent depuis plus de 18 ans et moi-même, nous vous remercions de votre confiance.

M. Aurélien CHICOUARD vous propose



**Paysage
Elagage**

Entretien parcs & jardins
Elagage - Abattage - Démontage
Création et aménagement paysager

6 rue du Gumery **89500 DIXMONT**

☎ **03 86 67 21 14** 📞 **07 86 18 25 84**



Neuf dans votre village !

Au Panier Champêtre

Bonjour,

Dans votre village,
deux fois par semaine,
je vous apporte du pain frais,
des produits laitiers, des fruits,
des légumes, de la charcuterie,
des conserves et des produits
de producteurs locaux.

Je viens à vous !
Venez découvrir mes
produits sans vous
déplacer en ville !

Seb

INCIVILITES

1^{ER} mai 2014

Courrier d'une habitante de Dixmont

1er mai...jour de petites farces, n'est-ce pas? C'est la coutume, dit-on ici (j'avoue que j'ai découvert cette coutume en arrivant ici); mais il y a les blagues anodines et les autres...

Je suis de nature tolérante -en général-, mais j'avoue qu'aujourd'hui -1er mai-, je ne le suis pas et je vous fais part de ma colère.

En effet, j'ai constaté la disparition des 2 poubelles de tri sélectif que je place sur le côté du garage de ma maison ainsi que celle de ma boîte aux lettres placée à l'entrée de ma propriété (fixée au sol dans du ciment).

D'une part, ces jeunes (j'ose espérer que ce sont des jeunes voire des grands enfants) ont pénétré sur une propriété privée pour dérober les poubelles; d'autre part, ils ont arraché la boîte aux lettres avec le bloc de ciment.

J'ai retrouvé le tout sur la place du village; la boîte aux lettres dans la fontaine; il a fallu que je remonte les poubelles jusque chez moi (et la bleue n'était pas vide!!!).

Ensuite pour la boîte aux lettres et son bloc de ciment, je me suis démenée pour la faire rentrer dans mon véhicule et cela n'a pas été une chose aisée !!! (poids et taille)

Je ne veux absolument pas passer pour une grincheuse. Mais il ne faut pas confondre "coutume du 1er mai" et violation de propriété (même si elle n'est pas entourée) et destruction de biens.

Je me retrouve avec une boîte aux lettres qui n'est plus fixée au sol et ça va me poser problème.

Je sais que cela en restera là, mais comme je vous le disais: il y a blagues et blagues et respect de la propriété d'autrui.



3 mai 2014 Fontaine remplie de terre obstruant l'évacuation



8 mai 2014 Dégradations place de l'église



15 mars fête de la Saint Patrick

C'est dans une ambiance irlandaise que s'est déroulée cette magnifique soirée. Bon nombre était là revêtu de leurs costumes. Le groupe KALFA a celtiquement fait danser les convives pour le plaisir de tous.



Troupe théâtrale « Les Saltimbanques »

Est venue interpréter dans le foyer communal le dimanche 16 mars « drôles de souris », comédie en 3 actes écrite par madame BLANC. La troupe a été un peu déçue du peu de monde mais également surpris des enfants venus en nombre – grâce- nous pensons au président des Canaillous.

En tous cas, des bons spectateurs- avec pas de bruit (rare de la part des enfants). Bravo !!!

Amicalement, Arlette BENARD

A vos petites Mains !



L'année se termine et voici le temps de faire le bilan de cette année :

Les ateliers hebdomadaires, pour adulte, ont accueilli 5 à 6 personnes, et nous avons exploré le crochet et le scrapbooking.

Les soirées jeux ont rencontré un franc succès avec une quarantaine de participants, ce qui nous encourage à les reconduire l'année prochaine !

Les ateliers créatifs enfants, mensuels, attirent de plus en plus d'enfants, à partir de 4 ans. Devant ce succès, nous nous voyons dans l'obligation d'imposer une inscription au plus tard, 2 jours avant l'atelier, pour une meilleure organisation.

Résultat, un bilan très positif de cette première année d'activité pour les petites mains ! Nous espérons vous retrouver l'année prochaine pour la poursuite de nos activités.



A vos petites mains, Melle Clerc Stéphanie,
06.30.89.17.60, avospetitesmains@outlook.com

SARL ETOILE TAXI

Toutes distances 7j/7 – 24h/24
43 rue d'Eichtal 89500 Dixmont
06.30.02.66.43 03.86.96.05.79



Nous effectuons le transport de malades assis :

Rayons, Chimio, Dialyse, Kiné, Entrée et sortie d'hôpitaux, consultations...

Agrées toutes caisses

*Mathieu &
Elodie
à votre service*

Bernard CORNU

Artificier K4 - C4 - T2n2

Déco et sculpture avec ballons
mariage, anniversaire (enfants) inauguration...

42, rue Germain Bedeau
89510 VÉRON
bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89
03 86 88 81 30

FAVROT Motoculture

www.favrotmotoculture.fr



Jonsered **TORO** **YANMAR** **Husqvarna** **staub**

89113 GUERCHY Rte de Branches **03 86 73 71 76**

Entreprise Malaysienne de Maçonnerie

Maçonnerie Générale
Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand Tél.: 03 86 97 25 90

Siret 418 115 515 00011



S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

PAYSAGISTE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

de la terre
La passion
le JOLI MONDE



3^{ème} défilé de printemps

Le 16 avril 2014, nous avons organisé le 3^{ème} défilé de printemps. Le temps était clément. Une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents ou nounous ont défilé dans les rues du village. Le cortège s'est ensuite dirigé vers le terrain communal pour la chasse aux œufs suivi d'un goûter.

Nous remercions la municipalité pour le prêt du matériel et la disponibilité des employés communaux.



Journée Nigloland



Le samedi 17 mai 2014 sous un soleil radieux, nous nous sommes rendus à Nigloland. 38 personnes avaient fait le déplacement dont 22 enfants, provenant de Dixmont, Les Bordes mais également Villeneuve sur Yonne. Tous ont apprécié la journée et demandent à revenir l'an prochain. Nous remercions tous les participants ainsi que les accompagnateurs et les Cars Moreau.

2^{ème} Foulées

Les Foulées des Canaillous ont réuni 20 participants sur les 3 parcours prévus sur la journée. 8 enfants ont effectué le parcours de 2 km sous un ciel couvert. 12 enfants et adultes ont marché, couru ou fait du vélo sur les deux parcours de l'après-midi sous un soleil de plomb. Tout le monde a été récompensé et nous nous sommes ensuite réunis autour du verre de l'amitié fourni par le Bar de la Fontaine. Nous remercions les bénévoles qui se sont investis dans l'organisation et la sécurité ainsi que la municipalité de Dixmont pour les moyens matériels et humains mis à disposition.



Notre prochaine activité sera la 2^{ème} journée football le 30 août au terrain communal de Dixmont en partenariat avec l'US Cerisiers qui remettra son titre en jeu.

CONCERT GOSPEL et NEGRO SPITTUAL

Le concert GOSPEL a enchanté 200 spectateurs dans l'église de DIXMONT



CONCERT CORSE « MERIDIANU »

Les 4 chanteurs de Méridianu ont proposé un concert d'exception qui a rassemblé plus de 70 personnes.



LA MESSE DE SAINT HUBERT

organisée par la société de chasse de la Borde à la Gousse, célébrée par le Père DEBACKER devant 200 personnes, la messe était animée par les sonneurs de la trompe du Rallye Au Cerf Roy.



ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE DIXMONT



Elle se compose de deux sections, l'une à vocation sportive qui a pour but de dynamiser votre corps et votre esprit, l'autre en ateliers féminins qui s'adressent à tout le monde quel que soit votre âge.

Si vous avez une heure de libre par semaine et envie de bouger, dans une ambiance sympathique, venez

nous rejoindre, le **lundi de 16 à 17 heures**, pour pratiquer de la gymnastique volontaire, à la salle des fêtes de Dixmont.

L'animateur Guillaume nous transmet sa bonne humeur et son savoir-faire. Les cours commencent par un échauffement, puis suivent divers exercices d'abdominaux et d'étirements. Les exercices varient à chaque cours pour ne laisser aucune partie de notre corps inactive. Le cours s'adresse à tout le monde.

Nous pouvons vous suggérer d'y adjoindre d'autres activités, soit de la marche à pied, des concours de pétanque, des parties de ballons...

L'Association et les adhérents sont licenciés à la Fédération d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

Les personnes qui participent aux « Ateliers Féminins » se réunissent le **jeudi après-midi de 14 h 30 à 18 h**, soit dans une salle, à la Mairie ou à la Salle des Fêtes, pour y pratiquer diverses activités : peinture à l'huile, patchwork, tricot, broderie, jeux de cartes...

Nous aurions souhaité étendre les activités à un projet de peinture sur soie, tissage de perles, modelage et tour à poterie. Ces diverses activités ne pourront être possibles uniquement que si nous avons assez d'adhérents, aucune compétence particulière n'est nécessaire, vos désirs de création et de découverte sont suffisants.

Si vous avez envie d'étendre ces activités, nous restons ouverts à toutes vos suggestions.

Veillez nous le faire savoir en contactant
Mme Gombault au 03.86.96.00.55



US CERISIERS

Une nouvelle saison s'achève pour les VERTS de Cerisiers. Elle nous aura permis de battre un record de fréquentation avec 166 licenciés !

Notre club, celui d'un village d'un millier d'habitants, est le 15^{ème} en nombre de licenciés, le 12^{ème} pour les performances sportives, et nous pouvons nous féliciter de sa vitalité et de l'image positive dont il jouit...

Cette réussite repose sur le dévouement de l'ensemble des bénévoles qui œuvrent à promouvoir auprès de nos jeunes joueurs, et parmi eux une vingtaine de

dixmontoises et dixmontois !, les valeurs du sport que nous aimons.

Un label qualité de la Fédération Française de Football pour l'accueil et l'encadrement de l'école de football, une équipe féminine en catégorie jeune, 3 arbitres officiels, une équipe senior qui évoluent au plus haut niveau départemental... les motifs de satisfactions sont nombreux et viennent récompenser tout le travail accompli par nos passionnés.

En ce début de période estivale, une pensée pour notre équipe nationale qui aura à cœur de redorer son blason sur le sol brésilien...

ALLEZ LES BLEUS !



Et nous vous donnons RDV à la fin de l'été, le 30 août à DIXMONT, avec nos amis des CANAILLOUS pour une journée festive autour du ballon rond.



Les plus jeunes joueurs de l'US CERISIERS...

Renseignements / inscriptions : Christophe CAILLIET, Président de l'US Cerisiers,
03 86 96 06 24 - 06 18 40 54 12 - cerisiers.us.foot@gmail.com - [facebook.com/unionsportivedecerisiers](https://www.facebook.com/unionsportivedecerisiers)



CEREMONIE DU 8 MAI

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Section de fonctionnement Dépenses : 558 604.89 € Recettes : 664 716.67 €
Section d'investissement : Dépenses : 280 028.71 € Recettes : 251 666.22 €
Reprises exercice N-1:Fonctionnement recettes : 169 854.89 € ;
Investissement dépenses : 8 098.94 €
Restes à réaliser : Dépenses : 308 339.33 € Recettes : 179 809.95 €
Soit un total de : Fonctionnement : Dépenses : 558 604.89 €
Recettes : 834 571.56 €
Investissement : Dépenses : 596 466.98 € Recettes : 431 476.17 €
Résultats cumulés de + 110 975.86 €
Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2013.

COMPTE DE GESTION 2013

Le compte de gestion 2013 est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Fonctionnement Chapitre 002 : 110 975.86 € ; Investissement Chapitre 001 : 36 461.43 €, 1068 : 164 990.81 €

TAUX IMPOSITION 2014

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014 :
Taxe d'habitation 18.57 %, Foncier bâti 14.28 %, Foncier non bâti 45.48 %, CFE 20.72 %

OUVERTURE DES PLIS POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES

Les appels d'offres ont été lancés pour 6 lots. Les entreprises ont été retenues selon 2 critères : le prix et le délai d'exécution des travaux. Le montant total des devis s'élève à 82 709.66 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce montant.

PORTE HANGAR COMMUNAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Le Maire, sortant, installe les 15 conseillers municipaux élus au 1^{er} tour de scrutin du 23 mars 2014.

ELECTION DU MAIRE : Monsieur Henri CHICOUARD, doyen de l'assemblée, demande s'il y a des candidats, propose la candidature de Monsieur Marc BOTIN, l'enregistre, invite les conseillers municipaux à procéder au vote et proclame les résultats : nombre de bulletins dans l'urne : 15, nombre de bulletins nuls : 1, suffrages exprimés : 14, majorité requise : 8. Monsieur Marc BOTIN ayant obtenu 14 voix et la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS : Le Maire propose de créer 4 postes d'adjoints. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ELECTION DES ADJOINTS : M. le Maire procède aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Election du 1^{er} adjoint : Madame Marie-Nicole NEUGNOT est élue à 13 voix pour et 2 bulletins blancs.

Election du 2nd adjoint : Monsieur Henri CHICOUARD est élu à 13 voix pour et 2 bulletins blancs.

Election du 3^{ème} adjoint : Madame Denise SIMON est élue à 14 voix pour et 1 bulletin blanc.

Election du 4^{ème} adjoint : Madame Monique MOLLENS est élue à 13 voix pour et 2 bulletins blancs.

Les 4 adjoints acceptent d'exercer ces fonctions.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS : Le conseil municipal décide de fixer le montant des

Le bus scolaire du SIVOS DIXMONT-LES BORDES stationne dans le hangar communal de DIXMONT. Il convient d'installer une seconde porte de garage pour un montant de 4 570.00 € HT. Des travaux d'aménagement seront effectués. Ils seront remboursés par le SIVOS DIXMONT-LES BORDES sous forme de subventions. Un loyer mensuel de 50 € sera demandé (régulé annuellement) au SIVOS DIXMONT-LES BORDES à compter du 1^{er} avril 2014. Une convention d'occupation du hangar communal sera établie par le SIVOS. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les travaux et la signature de la convention.

LOCATION LOCAL COMMUNAL 4 RUE D'EICHTAL

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la révision du loyer du local communal et le fixe à 280 € par mois à compter du 1^{er} avril 2014 avec une possible indexation annuelle.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les crédits comme suit :

Transfert d'écritures pour travaux en cours (cuisine salle des fêtes)
Opération 051 Chapitre 20 article 2031 - 175.00 €, Chapitre 041 article 2031 + 175.00 €,
Opération 051 Chapitre 21 article 21318 -175.00 €, Chapitre 041 article 21318 + 175.00 €.

BUDGET PRIMITIF 2014 :

Le budget primitif 2014 est présenté comme suit et est adopté à l'unanimité.

Fonctionnement : Dépenses: 774 499.86 €, Recettes: 774 499.86 €

Investissement : Dépenses : 473 337.48 €, Recettes : 473 337.48 €

AFFAIRES DIVERSES

Initiation défibrillateur : deux sessions sont organisées les 21 et 25 mars 2014.

Défense incendie : un courrier a été reçu d'un administré à ce sujet accompagné d'une copie d'une lettre datée de 1992 adressée au président du syndicat des eaux à la suite d'un incendie dans une ferme sur un hameau.

indemnités de fonction pour le Maire à 28 % (au lieu de 31 %) et pour les adjoints à 7 % (au lieu de 8.25 %).

DELEGATION DE SIGNATURES :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner délégation de signature au Maire pour les marchés publics et pour le droit de préemption urbain.

DELEGUES DES SYNDICATS :

SIEPA

Titulaires : Marc BOTIN, Henri CHICOUARD, Jean-Claude PIERRET

Suppléants : Simon LAMIRAUX, Alain SOËTE, Jean-Luc VASSARD

SIVOS

Titulaires : Marc BOTIN, Stéphanie CLERC, Benoît GAMBIER et Marie-Joseph JARDIN

SM FOURRIERE DU SENONAI

Titulaire : Marie-Nicole NEUGNOT ; Suppléant : Henri CHICOUARD

SM ORDURES MENAGERES

Titulaires : Monique MOLLENS et Denise SIMON
Suppléants : Alexandre DUFLOS et Marc BOTIN

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'YONNE (SDEY)

Titulaire : Jean-Luc VASSARD ; Suppléant : Marc BOTIN

SYNDICAT DU CENTRE DE SECOURS

Titulaire : Henri CHICOUARD ; Suppléant : Chantal PERROTEZ

SYNDICAT DE LA GENDARMERIE

Titulaires : Marie-Nicole NEUGNOT et Denise SIMON
Suppléants : Monique MOLLENS et Alain SOËTE

SYNDICAT DU COLLEGE DE VILLENEUVE SUR YONNE

Titulaire : GAMBIER Benoît ;
Suppléant : SOËTE Alain

SYNDICAT DU RU SAINT ANGE

Titulaires : Marc BOTIN et Jean-Claude PIERRET ; Suppléant : Simon LAMIRAUX

ASSOCIATION DES AIDES MENAGERES

Titulaire : Marie-Nicole NEUGNOT ; Suppléant : Monique MOLLENS

COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)

Sont désignés par le conseil municipal : Marie-Joseph JARDIN, Marie-Nicole NEUGNOT, Chantal PERROTEZ et Denise SIMON

COMMISSION COMMUNALE DES ECOLES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

RENOVATION GENERALE DE L'EGLISE

Le Maire expose au conseil municipal le dossier complet de rénovation générale de l'église préparé par M. SALES, architecte du patrimoine.

L'estimation prévisionnelle s'élève à 3 284 403.71 € TTC dont :

- Une tranche ferme (clocher toutes options) : 745 079.82 € TTC

Tranches conditionnelles :

- Vaisseau central : 906 446.27 € TTC
- Bas-côté Nord : 310 657.23 € TTC
- Bas-côté Sud + Sacristie : 351 077.23 € TTC
- Restauration intérieure vaisseau central + chœur : 736 575.94 € TTC
- Restauration intérieure Bas-Côtés Nord et Sud : 338 714.73 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'estimation prévisionnelle pour la rénovation générale de l'église un montant de 3 284 403.71 € TTC
- autorise le Maire à solliciter les différentes subventions
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

CREATION DES TROIS POSTES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer à dater du 1^{er} juin 2014, 3 postes d'adjoints technique territorial 1^{ère} classe, à temps complet.

ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VILLENEUVIEN

Article 1 – DESIGNATION

A compter du 1^{er} janvier 2014, il est constitué entre les communes d'Armeau, Bussy le Repos, Chaumot, Dixmont, Etigny, Les Bordes, Passy, Piffonds, Rousson, Véron et Villeneuve sur Yonne une Communauté de Communes dénommée « **Communauté de Communes du Villeneuvien** ».

Article 2 – SIEGE

Le siège de la Communauté de Communes du Villeneuvien est fixé dans la commune de Villeneuve sur Yonne.

Article 3 – DUREE

La Communauté de Communes du Villeneuvien est instituée pour une durée illimitée.

Sont désignés : Marc BOTIN, Stéphanie CLERC, Benoît GAMBIER et Marie-Joseph JARDIN

AFFAIRES DIVERSES

SDEY : du 12 au 20 mai 2014: élections des délégués, le 28 mai 2014 à Migennes : élection du président et des vice-présidents du syndicat

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VILLENEUVIEN : Marc BOTIN et Jean-Claude PIERRET représenteront la commune au sein de la communauté de communes.

SIVOS : Le comité syndical se réunira le 2 avril 2014 pour l'élection du président et vice-président et également pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

COMMISSION DES ECOLES : se réunira le 3 avril 2014 au sujet des rythmes scolaires.

CONSEIL MUNICIPAL : la réunion est prévue le 20 mai 2014 à 20 heures au sujet des travaux de l'église avec la participation de M. SALES, architecte.

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL : les convocations ne seront envoyées par courrier électronique que si les conseillers l'acceptent, et demande à la secrétaire d'obtenir l'accord par écrit des conseillers.

Article 4 – PERCEPTION

Le receveur de la Communauté de Communes du Villeneuvien est le receveur municipal de Villeneuve sur Yonne.

Article 5 – CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes du Villeneuvien est administrée par un conseil communautaire composé de délégués communautaires qui ont été élus au suffrage universel direct lors du renouvellement des conseils municipaux. Ces derniers représentent les communes membres au sein de l'organe délibérant de l'EPCL. Le conseil communautaire élit un Président et trois vice-Présidents représentants des communes différentes à chaque renouvellement des conseillers municipaux.

Le nombre des membres titulaires est fixé en fonction de la population selon la répartition suivante :

- Communes – 1 000 hab = 2 sièges
- Communes 1 001 hab à 2 000 hab = 3 sièges
- Communes 2 011 hab à 3 000 hab = 4 sièges
- Communes 3 001 hab à 4 000 hab = 5 sièges
- Communes + 4 000 hab = 6 sièges

Cette règle s'appliquera pour toute nouvelle commune adhérente.

Article 6 – BUREAU

Le bureau de la Communauté de Communes du Villeneuvien est composé de 11 membres, soit un membre par commune comprenant :

- Un Président
- Trois Vice-presidents

Article 7 – COMPETENCES OBLIGATOIRES

La Communauté de Communes du Villeneuvien exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

1 – Aménagement de l'espace :

- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale, aménagement rural, création de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- Cellule d'assistance à l'urbanisme, gestion, élaboration, modifications et révisions de documents d'urbanisme et d'aménagement de l'espace. ○ Analyse sur la gestion des espaces verts, la préservation des sites, l'exploitation des ressources, la répartition des espaces ruraux et de loisirs.

2 – Développement économique :

- La communauté de communes assure la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou touristiques d'intérêt communautaire. ○ Actions de conseil relatives au zonage, à l'acquisition et l'aménagement foncier permettant de constituer des ressources foncières à vocation économique et d'intérêt communautaire.
- Appui technique aux communes et actions de conseil susceptibles de favoriser le maintien, la modernisation, l'extension et l'accueil d'activités économiques et d'équipements à caractère industriel, commercial, artisanal, touristique, agricole et de services de proximité.
- Appui aux initiatives des communes dans les domaines précités et aide aux recherches de financement. ○ Actions de communication et de promotion économique, touristique et patrimoniale du territoire. ○ Mise en place du schéma intercommunautaire de développement et d'aménagement numérique du territoire et de zones de couverture de la téléphonie mobile.

Article 8 – COMPETENCES OPTIONNELLES

1 – Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte, élimination, gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

La communauté de communes est compétente pour l'application des directives cadres européennes relatives à la valorisation et à l'élimination des déchets ménagers et assimilés, ainsi que pour la législation nationale qui en découle.

Cette compétence comprend la prévention et la réduction, le réemploi et la réutilisation, la valorisation des matières, les autres valorisations et l'élimination des déchets.

La communauté de communes met en place les moyens, dispositifs et services nécessaires à l'application de ces textes, ainsi que leur système de financement dans le respect du cadre législatif et réglementaire.

Elle est aussi compétente pour l'application au niveau local du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

La Communauté de Communes est compétente pour la recherche de solutions visant à la collecte, au traitement, à la valorisation et à l'élimination des déchets dans le cadre des lois et règlements, seule ou en partenariat et pour la recherche des mesures contre la pollution et la protection de l'environnement.

Pour l'exercice de cette compétence, elle pourra exercer une prestation au bénéfice de communes non-membres, de groupements, des collectivités territoriales et EPCI.

Cette compétence sera transférée à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant l'échéance du contrat du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagère (SIVOM). Au transfert de la compétence, la communauté de communes réalisera, fera réaliser, exploitera ou fera exploiter de manière générale tous les équipements concourant à la réalisation de ces missions.

- 2- Mise en place d'une cellule d'assistance relative à la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Cette cellule est chargée de conseiller et d'accompagner les communes membres de la communauté de communes et/ou les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.

- 3- Mise en place d'une cellule d'assistance relative à la défense incendie dans le cadre de l'aide à la décision des communes pour la fourniture, la pose, la construction, l'entretien, le renouvellement et le financement des équipements ou ouvrages destinés à lutter contre l'incendie.

- 4- Création, mise en place, gestion, entretien et balisage des sentiers de randonnées inclus dans le périmètre de l'intercommunalité.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide à l'unanimité :

- De demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Madame Marie-Claire BOURGEOIS à compter du 28 mars 2014.

DELEGATION DE SIGNATURES

- Aux termes de l'article L2121-29 du CGCT, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. C'est donc une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.
- Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité, (le conseil municipal n'étant pas tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre), que pour des motifs de bonne administration, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs.

Ces pouvoirs peuvent ainsi être réglés en tout ou partie par le conseil municipal au Maire, pour la durée de son mandat figurent à l'article L2122-22 du CGCT.

Ces prérogatives déléguées au Maire sont notamment : « accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la délégation de signatures pour les dons et les legs.

DEMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS COMPTABLES ET BUDGETAIRES

Le maire expose au conseil municipal que la dématérialisation des documents comptables et budgétaire entre en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la dématérialisation des documents comptables et budgétaire

COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal décide de la création de commissions communales et de la désignation de ses membres.

FINANCES : Marc BOTIN, Henri CHICOUARD, Stéphanie CLERC, Benoît GAMBIER, Monique MOLLENS, Marie-Nicole NEUGNOT, Jean-Claude PIERRET, Denise SIMON

VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX - EQUIPEMENT : Marc BOTIN, Henri CHICOUARD, Alexandre DUFLOS, Simon LAMIRAUX, Monique MOLLENS, Marie-Nicole NEUGNOT, Jean-Claude PIERRET, Denise SIMON, Alain SOËTE, Jean-Luc VASSARD

JEUNESSE ET SPORT : Responsable : Simon LAMIRAUX
Henri CHICOUARD, Benoît GAMBIER, Marie-Joseph JARDIN, Simon LAMIRAUX, Monique MOLLENS, Marie-Nicole NEUGNOT, Alain SOËTE

Membres hors conseil : Sandrine GARRAULT

FETES : Tout le conseil municipal

ECOLES : Marc BOTIN, Stéphanie CLERC, Benoît GAMBIER, Marie-Joseph JARDIN

COMMUNICATION – BULLETIN : Responsable : Benoît GAMBIER

Tout le conseil municipal

Membres hors conseil : Annie CHICOUARD

ENVIRONNEMENT – CHEMINS COMMUNAUX – FLEURISSEMENT : Marc BOTIN, Henri CHICOUARD, Marie-Joseph JARDIN, Simon LAMIRAUX, Monique MOLLENS, Marie-Nicole NEUGNOT, Jean-Claude PIERRET, Alain SOËTE, Jean-Luc VASSARD et Nicole VASSARD

Membres hors conseil : Catherine BELLENGER, Hélène DESVAUX, Emily HERVAS, Christian et Nicole GOUESSANT, Joël LECHARTIER, Bernard LOUIS, Christian et Marinette NICOLLE, Vincent PIERRET, Claude THORELLE

COMMERCE – ARTISANAT : Marc BOTIN, Henri CHICOUARD, Stéphanie CLERC, Alexandre DUFLOS, Marie-Joseph JARDIN, Monique MOLLENS, Marie-Nicole NEUGNOT, Jean-Claude PIERRET

COMMISSION URBANISME : Tout le conseil municipal

COMMISSION INTERCOMMUNALITE : Tout le conseil municipal

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

3 titulaires : Henri CHICOUARD, Marie-Nicole NEUGNOT, Denise SIMON

3 suppléants : Benoît GAMBIER, Monique MOLLENS, Jean-Luc VASSARD

COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, au renouvellement de la commission communale des impôts ; il convient à cet effet de proposer aux services fiscaux une liste de noms parmi lesquels seront désignés les commissaires titulaires et les commissaires suppléants.

Titulaires	Suppléants
Marie-Nicole NEUGNOT Monique MOLLENS Denise SIMON Jean-Claude PIERRET Claude THORELLE Daniel PATHIER Alain SOËTE Marie-Joseph JARDIN Jean-Luc VASSARD Annie CHICOUARD Joël LECHARTIER Christian GOUESSANT	Henri CHICOUARD Philippe DUMAREY Nicole VASSARD Daniel CHICANNE Jean-Michel YVON Alexandre DUFLOS Benoît GAMBIER Chantal PERROTEZ Stéphanie CLERC Christian NICOLLE Laurent RALLU Arnaud SOUCHET

DECISION MODIFICATIVE

Cette délibération abroge et remplace celle prise le 18 mars 2014 et visée par la Sous-préfecture de Sens en date du 26 mars 2014 qui comportait une erreur

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de modifier les crédits sur le budget 2014 comme suit :

Transfert d'écritures pour travaux en cours (cuisine salle des fêtes)

Opération 051 Chapitre 20 article 20318 + 175.00 €

Opération 051 Chapitre 20 article 2031 - 175.00 €

AFFAIRES DIVERSES

➤ CCAS : le comité se réunira le mardi 10 juin 2014 à 18 h 30 pour élire le vice-président.

➤ Défense incendie

Le Maire expose au conseil municipal que M. et Mme Jean-Claude PIERRET ont mis à disposition une parcelle leur appartenant afin que soit installée une poche pour la réserve incendie au hameau de Grange Pourrain.

Le Maire propose au conseil municipal d'établir une convention de mise à disposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte

- L'installation de la poche pour la réserve incendie sur la parcelle appartenant à M. et Mme PIERRET Jean-Claude
- Autorise le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier

➤ Dotations de l'état : Le budget 2014 a été préparé avec un montant de dotations prévisionnelles. La dotation nationale de péréquation est de 31 010 € (prévu au budget 25 000 €) et la dotation de solidarité rurale de 33 663 € (prévu 25 000 € sur le budget).

➤ Paillage : Madame MOINE, habitante de Dixmont, a fait couper des thuyas dans sa propriété. Le conseil municipal se propose de les prendre.

➤ Dépôt de pain : Mme NEUGNOT informe le conseil municipal que le dépôt restera ouvert avec un meilleur agencement et d'autres produits seront proposés.

➤ Organisation du 14 juillet : une réunion aura lieu le mardi 27 mai 2014 à 20 heures en Mairie

➤ Organisation du salon d'automne : une réunion est prévue le mardi 3 juin 2014 à 20 heures en Mairie

➤ Communauté de Communes du Villeneuvien : 4 commissions sont en cours de création

➤ Centre Aéré de Villeneuve sur Yonne : 5 à 6 demandes ont été formulées de la part d'habitants de Dixmont, seul un enfant s'y est rendu

➤ Centre Aéré de Joigny : Aucun accord avec les communes environnantes

➤ M. LAMIRAUX signale qu'une plaque de bois protégeant un regard au lavoir est régulièrement enlevée et flotte dans l'eau du lavoir. Les employés communaux la fixeront.

Randonnée du 13 avril 2014



Après les petits frissons du matin, un soleil radieux a su rejoindre, sur les magnifiques chemins, les 340 randonneurs qui ont participé à la 5ème randonnée en pays d'Othe.

Ensuite, les convives ont dégusté le repas préparé par l'équipe du Comité des Fêtes dans une ambiance conviviale.



SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Lors de la réunion du 11 février 2014, les membres du SIEPA ont adopté le zonage pour l'assainissement sur l'ensemble des deux communes.

Ce dossier sera mis à enquête publique du 16 juin au 19 juillet 2014 et consultable dans les mairies de DIXMONT et LES BORDES aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Une réunion publique se tiendra à la salle des fêtes DES BORDES, le Jeudi 12 juin à 19 heures
Le commissaire enquêteur tiendra les permanences suivantes :

Mairie de DIXMONT :

Lundi 30 juin de 14 h 30 à 16 h 30

Jeudi 10 juillet de 14 h 30 à 16 h 30

Samedi 19 juillet de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de LES BORDES :

Lundi 30 juin de 16 h 30 à 18 h 30

Mercredi 9 juillet de 10 h 00 à 12 h 00

Samedi 26 juillet de 9 h 00 à 12 h 00

PERSONNEL DU SIEPA

Technique

Il y a un an il avait été décidé de recruter un agent pour aider Sylvain DESVAUX dans les travaux du SIEPA.

Cédric CHICOUARD a été embauché à l'essai sous contrat.

Cet agent ayant donné toute satisfaction, il va être titularisé dans le poste.



Administratif

Gisèle EVEZARD prenant une retraite définitive de ses fonctions de secrétaire du SIEPA, elle sera remplacée dès le 1^{er} juillet 2014 par Nathalie BAILLEUL, actuelle secrétaire à la mairie de DIXMONT.

FINANCES

Compte administratif 2013

Dépenses d'exploitation	251 793 €	Recettes d'exploitation	218 734 €
Personnel et élus	28 %	Vente eau et redevances	96 %
Taxes et redevances	19 %	Divers	4 %
Fourn et entretien réseaux	17 %		
Amortissement	13 %		
Electricité	8 %		
Divers	15 %		
Dépenses d'investissement	5 522 €	Recettes d'investissement	37 021 €
Travaux	24 %	FCTVA	13 %
Amortissement subvention.	76 %	Amortissement	87 %

Budget prévisionnel 2014

Dépenses d'exploitation	274 843 €	Recettes d'exploitation	438 685 €
Personnel et élus	34 %	Résultats reportés	51 %
Taxes et redevances	18 %	Vente eau et redevances	48 %
Fourn et entretien réseaux	17 %	Divers	1 %
Amortissement	11 %		
Electricité	7 %		
Divers	15 %		
Dépenses d'investissement	318 374 €	Recettes d'investissement	318 374 €
Travaux	88 %	Résultats reportés	38 %
Amortissement subvention	12 %	Subventions	22 %
		Autofinancement	29 %
		Divers	11 %

Compte rendu du conseil d'école du 18 février 2014

1. Points sur les effectifs en ce début 2014.

Effectifs à la rentrée de septembre 2013 :

Petite Section	Moyenne Section	Grande Section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
16	20	17	17	16	13	9	23

DIXMONT			LES BORDES		
Mme DUMONTET	Mme LAMIRAUX	M. DEWAILLY	Mme SERVAN	Mme FENOLLAR	Mme GRANDPERRIN
16 PS + 7 MS	13 MS + 11 GS	6 GS+ 17 CP	16 CE1	13 CE2+ 9 CM1	23 CM2

Prévisions pour la rentrée de septembre 2014 :

Petite Section	Moyenne Section	Grande Section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7	16	21	19	17	16	13	9

Compte tenu du faible nombre d'entrées en petite section et du départ des CM2 au collège, la conservation de 6 classes est mise en péril pour la rentrée 2014.

Il est à noter que les effectifs doivent remonter à la rentrée 2015.

2. Bilan des actions coopératives : financement des projets (Vulcania)

La vente des calendriers = 1240,58 € (782,58 € + 458 €)

La vente des galettes = 387 €

Soirée dansante = 1306,06 €

Les enseignants souhaitent remercier Mr Jacquet et Mr FERCOQ pour leur implication bénévole à la soirée dansante (repas et ambiance).

Subvention SIVOS = 2500 €

La vente de chocolat est en cours.

En comptant le bénéfice que celle-ci aura engendré le prix du séjour à VULCANIA devrait être maintenu à 35 € par enfant.

Les bénéfices récoltés grâce aux différentes actions seront partagés entre les 5 classes ayant pris part aux actions.

Il est fait mention d'un don de 90 € effectué en faveur des projets de voyages.

Fête des écoles 2014 :

Restauration : Il est fait part du retour de la saucisses-frites.

Lots : Compte tenu du coût de financement des projets en cours, il ne sera pas possible d'effectuer d'achats de lots pour la kermesse. Il faudra compter sur les lots qui auront été récoltés.

3. Besoins école des Bordes

Les tapis de gymnastique s'abîment sous le préau, placés au sol. Il est donc demandé leur fixation au mur pour éviter qu'ils ne pourrissent.

Un store est à réparer dans la classe de Mme GRANDPERRIN.

Mme GRANDPERRIN annonce l'obtention d'un créneau piscine pour la classe de CM2.

Il est demandé aux parents qui pourraient accompagner de se faire connaître aux institutrices. Le maître-nageur ne pouvant pas surveiller le bassin et encadrer un groupe il sera fait passer aux parents accompagnateurs un agrément.

4. Bilan fonctionnement des trajets du midi (nouveau car)

Le bilan est positif. Malgré la modification des horaires de ramassage scolaire le midi, les enfants ont assez de temps pour manger et se présenter à l'arrêt de car à l'heure.

Il a été constaté des incivilités et insultes dans le transport du midi. Des enfants n'ont pas un comportement adapté.

Il est fait rappel de la possibilité d'exclusion du car en cas de non-respect des règles de conduite.

Il a été également mis en avant que des enfants s'adonnent à des jeux dangereux sur la voie publique, aux abords des arrêts de car (traverse intempestive de la rue à l'approche des véhicules, jeu de ballon sur la route, circulation dangereuse en vélo devant les cars)

Si ces comportements persistent, il sera fait un rappel de la municipalité aux parents des enfants concernés afin que ces comportements cessent.

5. Réponses aux questions des parents d'élèves.

- **Projet VULCANIA** : Une question souligne le fait que le prix du séjour sera le même pour les familles participant ou non aux actions menées par le corps enseignant. Il est fait rappel du fonctionnement coopératif (= qui participe ; qui aide).
- **Rangement et jeux à la fin de chaque période** : A la fin de chaque période et donc avant les vacances, les élèves « rangent » leur case.

Des jeux sont aussi proposés. L'activité jeu est une activité ludique et éducative. C'est donc une action d'apprentissage.

- **Cantine** : Une question est soulevée concernant la cantine lorsque les enfants sont malades. La maladie ne pouvant pas être prévue à l'avance, il est impossible de décommander le repas de l'enfant. Celui-ci arrive donc à la cantine.

Le SIVOS rappelle la souplesse de son fonctionnement, ainsi que le faible coût du repas (participation des parents : 3,25 € sur un repas de 5,50 €) si on se réfère à d'autres communes environnantes où la participation des parents dépasse les 5€.

Nous sommes informés que lorsque l'absence d'un enseignant est prévue, tous les repas des enfants de sa classe sont annulés. Il est donc **impératif**, pour les parents qui mettent leur enfant à l'école quand même, de contacter Melle TRILLAUD afin de l'informer de la présence de l'enfant et donc de procéder à la commande du repas.

- **Absences des enseignants** : Les familles demandent à être prévenues le plus tôt possible (dans la mesure du possible) de l'absence de l'enseignant de leur enfant. Le matin dès 8h, si possible, comme cela se faisait les autres années. Les enseignants rappellent qu'ils sont tributaires de l'inspection académique, et de la mise à disposition d'un remplaçant. Ils doivent attendre la confirmation du remplacement ou non. Si un remplaçant est envoyé, les enfants doivent être présents à l'école. Les enseignants ne peuvent donc pas toujours prévoir les remplacements.
- **Réforme des rythmes scolaires** : Un parent demande si une décision a été prise concernant la mise en place ou non de la semaine de 4 jours ½. Le SIVOS nous informe de la réception d'un courrier leur expliquant que si aucune décision n'est prise concernant l'organisation de la semaine, il nous sera imposé un emploi du temps.

Le SIVOS continue de se « battre » pour nos convictions à tous.

Un point sur la pétition : la pétition que les représentants des parents d'élèves ont fait passer, compte 148 signatures de citoyens, parents d'élèves ou non, s'exprimant sur le refus de cette réforme.

La pétition est transmise ce jour au SIVOS par Mr Botin - Maire de Dixmont pour appuyer notre position.

Le boycott du vendredi 7 mars : Le bilan est positif. La fréquentation était de moitié pour chacune des deux écoles.

Les enseignants du regroupement pédagogique DIXMONT-LES BORDES

Soirée dansante le 8 février 2014

Belle réussite pour la première soirée organisée par les coopératives scolaires

Le samedi 8 février, les coopératives scolaires du regroupement Dixmont-Les Bordes ont organisé une soirée dansante dans le but de financer une partie de la sortie des 4 classes de GS-CP, CE1, CE2-CM1 et CM2 à Vulcania ainsi que la venue d'une auteure d'albums de jeunesse chez les PS-MS. Les familles et les villageois de Dixmont et Les Bordes ont répondu présents. Nous avons compté plus de 150 couverts !

Mais cette soirée n'aurait pu avoir lieu sans l'aimable participation de M. JACQUET à l'organisation et aux fourneaux et M. FERCOQ à l'animation.

SAMEDI 8 FEVRIER 2014
A partir de 19h30

ORGANISEE PAR LES ECOLES
DE DIXMONT-LES BORDES

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE
M. JACQUET et M. FERCOQ

SOIREE DANSANTE
A la salle des fêtes de Les Bordes

MENU 12€
(hors boissons)

1 kir offert

Terrine de légumes avec son coulis de tomate basilic
Blanc de volaille sauce champignon et son riz pilaf
Fromage et salade
Tarte aux pommes et sa boule de glace
Café

MENU ENFANT (4-13 ans) : 8€

Tomate en macédoine
Blanc de volaille et son riz pilaf
Tarte aux pommes et sa boule de glace

Buvette sur place

Ouvert à tous!

PAIEMENT ET RESERVATION AVANT LE 1^{ER} FEVRIER :
Aux écoles de Les Bordes ou de Dixmont
03.86.96.06.78 ou 03.86.96.02.15

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Le Syndicat d'initiative

a répondu au souhait d'Alexandra LAMIRAUX, l'institutrice en charge des moyennes et grandes sections de la classe maternelle de faire découvrir le village et son histoire à ses 24 écoliers. C'était donc le 28 mars dernier. Suzel ALEXANDRE, accompagnatrice, a ainsi rendu compte de cette sortie originale, qui sera prolongée par deux journées complètes, avec parcours en autocar et pique-nique, à la découverte des hameaux sud (13 mai) puis nord (20 mai), pour la très grande satisfaction de tous les participants.

Un vendredi après-midi à l'école, ou le partage dixmontois

Ce vendredi de mars au soleil printanier, plus précisément le 28 mars 2014, notre joyeuse équipe du SID avait un rendez-vous important. Hélène, Nicole, Georges, Christian, Francis et moi-même devions aller... à l'école ! Les autres, je pense à Marinette et Christian, avaient un mot d'excuses... C'est tous ensemble que nous sommes arrivés devant l'école de Dixmont. Nous étions attendus par Alexandra, la maîtresse d'une classe de maternelles moyennes et grandes sections.

Retour en enfance... pour un voyage dans le passé. En effet, le programme de l'après-midi prévoyait de faire le tour du village, une boucle du village avec les enfants de cette classe.

La mission de Georges : faire découvrir le village, rappeler les grandes étapes de son histoire. La nôtre de mission : encadrer de notre vigilance attentive ces charmants bambins ; des mamans étaient aussi présentes.

Ah ! Georges... Je vous le dis dans le creux de l'oreille, surtout ne le répétez à personne, il était comme qui dirait un tandinet inquiet d'avoir affaire à ces petits bouts de chou âgés d'environ 4-5ans... Ils sont si petits, si jeunes... Et l'on s'en rend compte immédiatement lorsque l'on pénètre dans la classe.... Tout est petit, à la mesure de ces pitchouns, bien naturellement ! Les tables sont basses, les chaises... Bref, Georges se demandait ce que ce petit monde plein de vie allait pouvoir lui réserver. Imaginez, ces gamins... qui parlent tout le temps...

Afin de montrer que nous ne partions pas pour une longue récréation, Georges a donné le ton sans tarder. Pour cela, à sa rescousse son légendaire cornet, et le code rappelé à tous : un coup, c'est « Tout va bien... ». Deux coups, c'est « Attention ! » Et trois coups, c'est « Silence, on doit écouter et ne plus parler !!! » Si je ne me trompe, je crois qu'à la prochaine sortie, je serai punie... Et nous voilà partis. En rang par deux. Sages comme des images, ou presque...

Direction la salle des fêtes, le lavoir, l'ancienne source Saint-Gervais-Saint-Protas, la dérivation avec une petite descente acrobatique et une marche aventureuse qui a tout naturellement ravi nos « Indiana Jones » en herbe, le moulin, le château, l'église, le monument aux morts, enfin la mairie, et donc retour au point de départ.

Les enfants de Dixmont et des Bordes ont parcouru ce trajet de 2,6 km (scientifiquement mesuré par les bons soins de Francis !), sans rechigner, papotant entre eux, avec nous, et surtout ils ont été attentifs et curieux comme l'on peut l'être à leur âge. Répondant aux questions de Georges avec leur naturel, et soyez certains qu'ils ne se trompaient pas trop. Ils n'ont pas oublié non plus la promesse faite en quittant l'école, à savoir qu'ils auraient le droit de faire « pouet pouet » en appuyant sur la poire du fameux cornet, ce que malicieusement chacun a fait au cours de la promenade.

Il y a bien sûr ces petits mots d'enfants qui gardent leur charme, et qu'il me faut vous rapporter. Georges expliquait les origines de Dixmont en évoquant Dymon, la déesse des eaux objet de rites et de prières, avec autour de lui le petit groupe attentif,... et voici qu'un petit garçon très

sérieusement, mais plein de spontanéité, réplique : « *Moi, j'en ai une dans mon jardin une DS...* ». Que faire ? Juste lui expliquer que la déesse en question, celle de ces temps-là, c'est un dieu en jupons... et non pas une voiture comme celle de Papa ! Ce qu'en bonne mamie, je me suis appliquée à faire. Ai-je été entendue ???...

Sur la fin du parcours, un échange plus grave mais plein de bon sens. Nous étions regroupés devant le monument aux morts, Georges explique alors pourquoi cette belle initiative d'ériger un tel monument. J'avais à côté de moi deux petits garçons qui me semblaient écouter mais qui fronçaient les sourcils d'un air interrogatif. Je me penche vers eux, expliquant que pour ne pas oublier tous ces messieurs qui avaient fièrement combattu pour sauver notre pays, leurs noms étaient gravés dans la pierre. Emportée dans mon explication, je dis : « *la France a gagné grâce à tous ces soldats courageux...* »... Et dans la seconde qui suit, l'un des enfants me rétorque très sérieusement : « *Si on a gagné, alors pourquoi ils sont morts ?* »... Que dire ? Je me suis dépatouillée comme j'ai pu pour qu'un enfant de 5 ans qui me regardait droit dans les yeux admette ou comprenne que l'on peut gagner une guerre avec tant d'hommes morts au combat.

Pas facile d'être adulte face à des petites têtes bien faites ! Une telle expérience met également en évidence la notion du temps. Parler d'autrefois, dire il y a mille ans, cent ans, et même évoquer 1950, mais c'est parler d'un temps que les moins de... 4-5 ans... ne sauraient connaître ou imaginer. Georges, notre guide du jour, en ressentit l'extrême difficulté. Il lui fallait s'adapter au mieux à ce nouvel auditoire, un jeune public si particulier. Je vous l'affirme, il s'en est bien sorti.

Avec ces petits, nous sommes en effet quasiment au point zéro de leur existence, et pourtant, il y avait une interaction, un échange et une communication absolument fantastiques. Tout comme une curiosité naïve mais souvent à propos.

Bien évidemment, l'attention de ces jeunes pousses s'évapore, se dissipe comme il se doit pour des enfants de leur âge, cependant il est certain qu'ils ont capté, attrapé, enregistré les paroles et les explications avancées tout au long de cette agréable promenade. Leur maîtresse qui a noté les points essentiels sur son carnet, ne manquera pas, j'en suis sûre, d'avoir un retour étoffé de cette petite aventure inter-générationnelle lorsqu'elle travaillera au calme avec ses élèves.

Je voudrais souligner ici combien ces enfants ont été mignons, sages, affectueux. Leurs sourires et leur fraîche innocence ont apporté à ce jour de printemps un petit air de renouveau plein de vitamines. Je suis heureuse d'y avoir goûté en compagnie de mes amis du SID.

Les enfants de Dixmont et des Bordes ont une véritable chance d'être entourés d'une jolie campagne, d'un patrimoine de valeur, c'est notre rôle à nous les « grands enfants » de leur transmettre cet héritage avec notre cœur, notre connaissance, notre humour et notre temps de libre... Je suis convaincue que leur mémoire imprimera un instant de cet après-midi. Mais un seul instant suffira à l'enfant pour plus tard, bien plus tard, avoir la tendre nostalgie de sa jeunesse, de son village...et des gamins de sa classe, et qui sait, arriveront-ils

pour certains à conserver aussi un petit souvenir des dynamiques transmetteurs que nous avons tenté d'être !...

Peut-être avons-nous là, parmi cette jeune population, le futur président du SI de Dixmont en... 2065, ainsi que quelques membres actifs qui l'accompagneront pour mettre leurs pas dans les nôtres... Ils feront parler les vieilles pierres, le ru Saint-Ange, les chemins... A nous de leur souffler alors et encore l'esprit de savoir...

L'avenir est plein de surprises !

N'empêche, l'avenir proche est plein de promesses. Rendez-vous est à nouveau pris avec tout ce petit monde et Alexandra, pour découvrir les environs de Dixmont, ses

hameaux. Dans la classe, au retour, devant un petit goûter bien mérité, l'enthousiasme à l'annonce d'un prochain pique-nique a éclaté.

Merci à Alexandra et aux enfants pour nous avoir accueillis à l'école.

De cette première balade, retenons la belle ambiance que nous avons tous partagée, et il était nécessaire avec ce petit billet de vous faire partager notre balade dixmontoise.

Suzel ALEXANDRE

Aides ménagères

Quels que soient votre âge, votre handicap, votre état de santé, nous pouvons mettre à votre disposition une aide à domicile, diplômée ou possédant une expérience solide, afin de vous assister dans les tâches devenues difficiles à effectuer. Elle est à votre écoute, et vous assure un service de qualité très professionnel. Elle est tenue au secret professionnel. Son appartenance à un organisme agréé vous donne toutes les garanties sur ses aptitudes et relationnelles en matière d'écoute, d'efficacité et de discrétion.

L'Association assure la continuité du service et intervient à la demande, 7 jours sur 7, pour un soutien régulier ou temporaire. Elle vous apporte une aide pratique et psychologique dans les interventions telles que :

Aide aux tâches courantes (repassage, ménage, courses, préparation des repas), aide au lever, à la toilette, à l'habillage, au coucher, aide à la mobilité, aide à l'accompagnement : lecture, discussion, jeux, accompagnement aux rendez-vous, promenades, prestations occasionnelles, sortie d'hospitalisation, prestations extra légales pour les moins de 60 ans et CPAM, garde de jour et de nuit, aide aux familles, jardinage, petits travaux de dépannage, animaux de compagnie, présence Verte

Une participation financière horaire est demandée. Elle se calcule à partir de vos ressources. Elle est fonction des aides extérieures allouées par les Caisses de retraite, le Conseil Général, les Mutuelles.

Trois formules d'intervention vous sont proposées :

Le service mandataire : le bénéficiaire est l'employeur

Le service prestataire : avec une prise en charge par les organismes cités ci-dessus

Le service prestataire libre : sans prise en charge

Accueil du public

du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 30

le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00

ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi

Le weekend : un répondeur enregistre vos messages, vous êtes rappelé dès le lundi matin

N'hésitez pas à nous contacter. Nous étudierons ensemble votre situation afin de constituer un dossier. Nous vous assurons d'ores et déjà d'un travail de qualité. Pour plus de renseignements des brochures sont à votre disposition à l'Association.

L'équipe administrative est à votre écoute.

E.U.R.L. Fauviot YANNICK
Tél. : 03 86 87 27 33 - 06 89 82 21 15
Désinsectisation
Spécialiste de destruction de nids de guêpes, frelons etc...
INTERVENTION RAPIDE 7 J/7
16, rue de la Forêt - Château - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
www.desinsectisation-89.fr - e-mail : contact@desinsectisation-89.fr

Bernard CORNU
Artificier K4 - C4 - T2n2
Déco et sculpture avec ballons
mariage, anniversaire (enfants) inauguration...
42, rue Germain Bedeau
89510 VÉRON
bernard.cornu@bbox.fr
07 60 77 29 89
03 86 88 81 30

EXTRAIT D'UNE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 1949

Même séance

VII

Prises spéciales de
courant électrique
pour batteuses, etc...

Le Maire, donne lecture de la Lettre circulaire de Monsieur le Préfet de l'Yonne en date du 5 octobre courant relative à la circulaire ministérielle du 7 juillet 1949 qui interdit à partir du 1^{er} juin 1950 de brancher directement les moteurs des engins tels que batteuses, presseoirs, scieries etc. et exige la pose de prises de courant spéciales dont le prix de revient serait de l'ordre de 10 à 12 000 F l'unité.

La circulaire considère cette installation au même titre que l'éclairage public et estime que les frais d'installation incombent aux municipalités et les dépenses à la charge des communes.

Le nombre de prises sur notre commune étant d'environ 45, la dépense serait donc environ de 450.000 francs.

Après en avoir délibéré, le Conseil estime que cette installation ne doit pas être assimilée à un usage public mais à un usage particulier et que la charge ne doit pas être imposée aux Communes, la situation financière du budget

de notre commune ne permet pas d'envisager pareille dépense au moyen d'emprunt et de centimes additionnels déjà très élevés.

Il apparaîtrait plus normal au Conseil Municipal que cette installation soit effectuée par les Collectivités concédantes d'Electricité en accord avec l'Electricité de France et que l'amortissement soit effectué par les usagers au moyen d'une taxe sur la consommation de courant-force figurant aux compteurs des appareils ambulants.

D'autre part, le Conseil fait observer que l'installation de ces prises est prématurée, attendu qu'actuellement l'utilisation de courant-force est, sur notre terrain dans de nombreux cas, impossible par suite de l'insuffisance des transformateurs et que il n'y a pas lieu d'envisager une installation de prises avant d'avoir pu effectuer la remise en état des transformateurs.

De ce qui précède le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents s'avisage pas de prendre à sa charge la pose de prises de courant collectives et émet le vœu que l'exécution de la circulaire ministérielle soit ajournée ou, pour le moins, reportée à une date ultérieure.



Photos prêtées par Clotaire VASSARD

Défense Incendie

La poche pour la réserve incendie sera installée au hameau « Les Bauquins » d'ici à l'automne. Celle qui est en cours d'installation au hameau « Grange Pourrain » sera en service à l'automne.

Valérie & Fabrice MASSARI
ARTISAN BOUCHER

Boucherie - Charcuterie Crèmerie

4, rue de l'Abreuvoir - 89190 LES SIEGES
Tél. 03 86 96 85 18

Entreprise Malaysienne de Maçonnerie

Maçonnerie Générale
Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand Tél.: 03 86 97 25 90

Siret 418 115 515 0011

PROPOS JURIDIQUE

Demander une mesure de protection pour un proche

Lorsque les capacités d'une personne malade ou âgée s'amenuisent au point d'affecter son discernement, ses proches peuvent demander qu'une mesure de protection, curatelle ou tutelle, soit prononcée. Une mesure que le juge ne décidera qu'au vu d'un certificat médical et qu'il adaptera à chaque situation.

Le juge des tutelles peut être saisi d'une demande de protection par la personne elle-même, un membre de la famille, son conjoint, ou par une autre personne « entretenant des liens étroits et stables » avec elle. En pratique, un dossier peut être retiré auprès du tribunal d'instance ; il recense les documents et informations à communiquer au juge des tutelles. Pièce essentielle, le certificat médical doit être établi par un médecin spécialiste, choisi sur une liste établie par le procureur de la République ; il constate l'affaiblissement des capacités de l'intéressé empêchant l'expression de sa volonté.

Si le dossier est complet, le juge se prononce sur la recevabilité du dossier. Durant la phase d'instruction, il entendra la personne à protéger, en se déplaçant au besoin sur son lieu de vie.

Une fois l'instruction terminée, le juge statue et notifie son jugement. Il considérera parfois que le statut marital de la personne préserve suffisamment ses intérêts, ce qui le conduit à ne pas prononcer de mesure de protection. Dans ce cas, il autorisera si besoin son conjoint à la représenter, selon des modalités et dans des limites bien déterminées.

La mesure prononcée doit être adaptée aux facultés de la personne à protéger. La curatelle lui permettra d'agir dans la vie courante, mais elle sera conseillée et contrôlée par son curateur pour accomplir un certain nombre d'actes. Sous tutelle, elle bénéficiera d'une protection continue. Son tuteur agira à sa place, avec l'accord du juge des tutelles pour les actes les plus importants.

Le curateur ou le tuteur sont généralement nommés parmi les parents proches de la personne à protéger, en tenant compte de ses vœux si elle en a exprimés. Si aucun proche ne peut assumer cette charge, le juge désigne un professionnel, un mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

N'hésitez pas à contacter votre Notaire

Source : Chambre des Notaires

Brûlage des déchets verts à l'air libre

C'EST INTERDIT POURQUOI ? POUR QUI ?

PARTICULIERS



DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

Le préfet peut autoriser le brûlage de ces déchets, mais aussi l'écobuage et le brûlage dirigé, par arrêté préfectoral. (articles D615-47 ET D681-5 du code rural)

AGRICULTEURS VITICULTEURS



LES DÉCHETS VERTS AGRICOLES ne sont pas concernés par cette interdiction.

ÉLU



SOLUTIONS DE SUBSTITUTION À PRIVILÉGIER :

- le compostage individuel
- le paillage avec broyat
- la collecte sélective en porte-à-porte ou en déchetterie
- la valorisation collective par compostage ou méthanisation

ENTREPRISES D'ESPACES VERTS ET PAYSAGISTES

ALTERNATIVES RÉGLEMENTAIRES :

- Broyage sur place
- apport en déchetterie
- valorisation directe

SERVICES TECHNIQUES



DÉCHETS MUNICIPAUX CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages, déchets biodégradables de jardins et de parcs.



DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

POURQUOI C'EST INTERDIT ?

Le brûlage génère des émissions de nombreuses substances toxiques pour l'homme et contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

Le brûlage est interdit toute l'année* : en zone urbaine, en zone péri-urbaine et en zone rurale lorsqu'existe un système de collecte et/ou une déchetterie.
*article 84 du règlement sanitaire départemental type



PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT DE BOURGOGNE



Nous vous invitons à utiliser votre tondeuse pendant ces horaires

Jours ouvrables
Samedis
Dimanches et jours fériés

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00

A votre écoute !

Le conseil municipal a décidé de nommer des élus, référents des hameaux.

Ce dispositif a pour but de donner la parole aux habitants éloignés du bourg ; ils pourront signaler les problèmes qu'ils rencontrent dans leur environnement, mais aussi faire part de leurs observations ou suggestions pour améliorer leur quotidien.

Les réunions de travail hebdomadaires du conseil municipal devraient permettre d'étudier et donner une suite rapidement aux demandes ou propositions reçues. Ils se répartissent ainsi :

Hameaux	Noms des référents	Coordonnées
La Grande Vallée, Vaulevrier, Grange Bertin, Vaucrechot	 Stéphanie CLERC	06 30 89 17 60
	 Marie-Nicole NEUGNOT	03 86 96 08 71
La Renarderie, Pimançon, La Borde à la Gousse, Bourbuisson, La Poste aux Anes, Grange Pourrain, Chambalai	 Jean-Claude PIERRET	06 78 43 42 41 jcpierret@dixmont@orange.fr
	 Alain SOËTE	06 63 16 75 06
Le Gros Chêne, Chapître, Beauvais	 Simon LAMIRAUX	03 86 96 00 02
	 Henri CHICOUARD	03 86 96 07 22/06 83 17 46 93
Les Brûleries, Les Barats, Le Luxembourg, Les Bauquins	 Benoît GAMBIER	03 86 96 07 86
	 Nicole VASSARD	06 87 08 18 86
La Petite Hâte, La Chaumarderie, Les Thiarris, La Grande Hâte	 Jean-Luc VASSARD	06 83 86 23 36
	 Chantal PERROTEZ	06 86 03 60 73
La Tuilerie, L'Enfourchure, La Mine	 Denise SIMON	03 86 96 02 27
	 Alexandre DUFLOS	06 68 94 86 40
	 Monique MOLLENS	03 86 96 01 83

Les habitants du bourg s'adresseront à la mairie soit :

par téléphone 03 86 96 02 13, par fax 03 86 96 00 19,
par mail mairiedixmont@orange.fr
sur le site internet www.dixmont-yonne.fr,
ou au conseiller municipal le plus proche.

Numéros utiles

NUMEROS D'URGENCE : **15 SAMU** **18 ou 112 POMPIERS** **17 POLICE**
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR :

RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

Jean-Yves LAISNE 3 rue Blanche..... **03 86 96 01 95**
MAIRIE 7 rue de la Mairie..... **03 86 96 02 13**
Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers..... **06 78 48 62 82**
Marc PERRAUT 8 rue des Chevaliers..... **03 86 96 01 99**

CONSEILLER GENERAL : Cyril BOULLEAUX..... **03.86. 87.62.12**

ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens..... **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous..... **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne le 1^{er} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES :..... **3919**

ENFANCE MALTRAITEE :..... **0 800 054 141 ou 119**

SAMU SOCIAL :..... **115**

EDF :..... **0 810 333 089**

SERVICE D'EAU POTABLE : Monsieur DESVAUX, le fontainier : **06 24 43 33 82**

SM FOURRIERE DU SENONAI :

Contacteur la Mairie..... **03 86 96 02 13**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat..... **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne..... **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement)..... **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne)..... **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles Site internet : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR)..... **03 86 53 58 58**
56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex Site Internet : info.fede89@admr.org

INFIRMIER : M. Fabien COULAUD à DIXMONT..... **03 86 96 01 63**

*Rédaction et mise en pages
effectuées par nos soins*
Contact : Mairie de DIXMONT
7 rue de la Mairie
89500 DIXMONT



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR
26, boulevard Kennedy
89100 SENS
Tél. 03 86 65 04 78
Fax 03 86 65 07 84

E-mail : mairie-de-dixmont@wanadoo.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr
Dépôt légal à la parution

Infos Services

MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Henri CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.07.22
Denise SIMON, 3ème adjoint	03.86.96.02.27
Monique MOLLENS, 3ème adjoint	03.86.96.01.83

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes

Responsable : Mme Marie-Joseph JARDIN

TARIFS

Résidents de la commune : 1 journée 120 €, un week-end 175 €

Résidents hors commune : 1 journée 175 €, un week-end 250 €

1 journée de location de 9 h 00 à 9 h 00 le lendemain
le week-end de location de 9 h 00 le samedi à 9 h 00 le lundi

contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Président Marc BOTIN	03.86.96.09.98
1 ^{er} Vice-Président Claude HAUER	03.86.96.04.95
2 ^{ème} Vice-Président Henri CHICOUARD	03.86.96.07.22

En cas de fuite ou de problèmes techniques

Le fontainier Sylvain DESVAUX	06.24.43.33.82
Secrétariat : Mairie de Dixmont	03.86.96.02.13
E-mail : siepadixmontlesbordes@orange.fr	

SIVU DES ORDURES MENAGERES

Président Hervé MATHEY
1^{er} Vice-Président Jean-Pierre PASQUIER
2^{ème} Vice-Président André NICOLAS

Ambassadeur Jean-Pierre GOUYON 06.84.12.49.13
e-mail : ambasdetri@gmail.com

Secrétariat :
20 rue de Valprofonde 89500 Villeneuve sur Yonne 03.86.87.25.69
Ouvert de 14 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi
E-mail : syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr
Site internet : <http://syndicat-mixte-ctdm.com>

Déchetterie de ROUSSON 06 84 12 49 13

Ouverture tous les jours du lundi au samedi :

- De 9h à 12 h
- De 13h30 à 16h30 ou 17h30 (du 1er avril au 30 septembre)

Un bac à textile est à votre disposition aux Bordes (vers le lavoir)

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 10 h 00 à 12 h 00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19
E-mail : mairiedixmont@orange.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mardi, jeudi, vendredi de 14 h 00 à 17 h 00
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9 h 00 à 11 h 30
Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE

2ème jeudi de chaque mois de 14 h 30 à 16 h 30
à la MAIRIE (salle en haut à gauche)

Annie CHICOUARD vous y attend

VIE PAROISSIALE

Maison Paroissiale,
48 rue du Gal de Gaulle 89320 Cerisiers
Tél. : 03.86.96.21.34
09.81.17.36.25

Permanence : le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Pour rencontrer le Père DEBACKER :
sur rendez-vous le mardi de 16 h 30 à 18 h 00 à Cerisiers

E-mail paroisse.cerisiers@orange.fr
Site internet : <http://paroises89.ccf.fr/cerisiers>
Contacter Annie CHICOUARD au 03.86.96.00.66

CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie
au **03.86.96.02.13**

ECOLE MATERNELLE

et PRIMAIRE DE DIXMONT 03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Présidente : Nelly LEMAITRE 03.86.96.06.27
Vice-président : Benoît GAMBIER 03.86.96.07.86

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

ASSISTANTES MATERNELLES

DEMARD Nathalie	29 rue Blanche	03 86 96 07 14
EVEZARD Jocelyne	9 rue Blanche	03 86 96 00 33
FASSIER Emilie	26 rue de la Creugine La Petite Hâte	03 86 96 00 49
GAMBIER Delphine	16 route d'Armeau	03 86 96 07 86
GRENOT Véronique	8 rue du Gumery	03 86 96 08 20
JACQUET Sandrine	12 rue de la Mairie	03 86 96 03 24
PERRAUT Dominique	8 rue des Chevaliers	03 86 96 01 99
SAUTREAU Marie-Christine	22 rue de la Jamauderie - Les Brûleries	03 86 96 07 91

TOM MARC ELTON

NOUVELLE COLLECTION

V-I-P

VOS SOLAIRES,
VOTRE PERSONNALITÉ

20 MODÈLES
29€
LA MONTURE

LUCIE JULIE

7 Place de la république
89500 Villeneuve sur Yonne
Tél : 03 86 87 25 50

vision plus
OPTICIENS

SCREG

SCREG EST

Routes, Enrobés et gravillonnage
Travaux publics, privés et particuliers

Agence d' Auxerre

16 Rue de Rome - BP 15

ZI Macherin

89470 MONETEAU

Tél : 03.86.53.43.95
Fax : 03.86.53.43.99

contact@auxerre.screg.fr
www.screg-est.fr

E.U.R.L.
Fauviot
YANNICK

Tél. : 03 86 87 27 33 - 06 89 82 21 15

Désinsectisation
Spécialiste de destruction de
nids de guêpes, frelons etc...

**INTERVENTION
RAPIDE 7 J/7**

16, rue de la Forêt - Château - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
www.desinsectisation-89.fr - e-mail : contact@desinsectisation-89.fr

de la terre
La passion
Le JOLI MONDE

S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

PAYSAGISTE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

FAVROT Motoculture

www.favrotmotoculture.fr

Jonsered **YANMAR** **Husqvarna** **staub**

89113 GUERCHY Rte de Branches **03 86 73 71 76**

Valérie & Fabrice
MASSARI

Boucherie - Charcuterie
Crèmerie

ARTISAN
BOUCHER

4, rue de l'Abreuvoir - 89190 LES SIEGES
Tél. 03 86 96 85 18

Votre professionnel
de l'électricité

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel



PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

Audition Ludovic DIGUE
votre spécialiste de l'audition
à Saint-Denis-les-Sens



Ludovic DIGUE Audioprothésiste diplômé d'État
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI
Diplôme universitaire d'audiologie d'audioprothétique approfondie, Lyon I

**TEST
ET ESSAI
GRATUITS**
de votre équipement
pendant 1 mois*

**Chargeur
OFFERT***
pour l'achat
de 2 appareils
Siemens
sur présentation du coupon



50%
sur vos piles
soit 2,5 € la plaquette
de 6 piles Siemens*
sur présentation
du coupon



Ludovic Digue

Audioprothésiste D.E. - Spécialiste de l'audition

AUDITION LUDOVIC DIGUE

3, impasse Saint-Vincent - 89100 ST-DENIS-LES-SENS

Tél : 03 86 83 89 89

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h - le samedi de 9h à 13h

Plus d'informations sur l'audition : www.auditionconseil.fr



**AUDITION
CONSEIL**

chauss'
ELEGANCE

*Des marques de confort,
de bien-être et d'élégance*

Au rayon bébé
Les chaussons et
chaussures Bellamy



Au rayon homme
MEPHISTO, JOSEF SEIBEL,
CLARKS, BRETT&SONS,
PIKOLINOS, CALLAGHAN...



Ouvert du mardi
au samedi
de 9h à 12h
et de 14h30 à 19h
Le dimanche matin
de 9h30 à 12h

50, rue Carnot
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
03 86 83 38 71